SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS ET MAA

DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL relative à la conclusion d'un marché de travaux de plomberie dans le cadre de la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 10 avril 2024,

DECIDE:

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - Titulaire: SASU PLOMB OCEAN 150 Chemin Pey de l'Ancre ZA PEY DE L'ANCRE à MESSANGES (40660)
 - Objet du marché: réalisation de travaux de plomberie comprenant la dépose et la repose d'un cumulus avec modification de l'arrivée d'eau froide ainsi que la pose d'une vanne de coupure aux ateliers du golf de Moliets-et-Maâ
 - Montant: 484.00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, Le 18 AVR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON